

Compte rendu du comité technique et scientifique

Programmation du Contrat 2015-2020 pour la Loire et ses Annexes

Le 20/03/15,

Objet : Présentation de l'organisation du nouveau contrat, des projets sur le lit mineur et des projets qui concernent les annexes fluviales



Comité technique et scient. Contrat annexes fluviales

Lieu : CORELA - Nantes

Date : 18/03/15 - 10h

Nom - Prénom - Organisme	Signature
LEBOIS Ludovic - THENA Environnement	
Angot Patrick DDT49. PPE	
HUCHEDE Didier DDT49 Unité Loire et Navigation	
Le Quellec Régis AELB	
MOURIN Jacques AELB	
BONA Pierre GIP Loire Estuaire	
More Frédéric Département Loire-Atlantique	
NICOLAS Yann Fédération de Pêche 49	
NICOLAS Pichoux VNF - Loire	
NEVEL Arnaud - GIPLE - ASTER	
MUSARD Denis GIP LE	
LE NEVE Arnaud DREAL/SRNP/DB	
LAFAGE Denis CORELA	
Bonard Franck CORELA	
Chammig UVOY Pays de la Loire	
BAYLE Audrey	
LERAY Adeline CORELA	

Personnes excusées :

- Roland Matrat – DREAL
- Nicolas Soulard – DDTM44
- Vincent Mouren –
Fédération de pêche 44
- Franck Lemonnier – CG49
- Lucile Stanicka – PNR
Loire Anjou Tourraine

Vous trouverez en pièce jointe, le support de présentation utilisé à la réunion.

Actions sur le lit mineur

Des précisions ont été demandées sur la forme que prendra le futur seuil à Bellevue étant donné le schéma présenté. Est-ce la bonne solution ?

Il a été répondu que pour le moment, rien n'est arrêté par rapport à la forme de cet ouvrage, encore à l'étude.

Suite à la présentation il a été évoqué l'avis défavorable du CNPN vis-à-vis du projet de dévégétalisation. Je laisse Arnaud le Nevé vous transmettre cet avis comme évoqué à la réunion.

Espèces protégées

Autant pour les actions sur le lit mineur que pour celles sur les annexes fluviales, il est demandé de renforcer les documents de présentation avec des précisions sur les gains écologiques et bien mettre en évidence la prise en compte de toutes les précautions nécessaires pour les espèces.

Cette problématique de fond « restauration globale de l'hydrosystème Loire / espèces protégées, réglementation », qui a provoqué beaucoup de discussions, doit faire l'objet d'une réunion à part entière afin de trouver une solution adaptée à tous les enjeux.

Je reviendrai vers vous très prochainement pour vous proposer différentes dates de réunion.

Aspects financiers (annexes fluviales)

A l'exception de la Jussie, les actions seront financées par l'agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil régional et les 2 Conseils généraux 44 et 49.

Un tableau indiquant les taux de financement par projet pourra être établi par avance concernant les financements de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil régional, projet par projet.

Concernant la Jussie, l'Agence de l'eau Loire Bretagne finance l'entretien à hauteur de 35%. Les conseils généraux pourront probablement aider également pour un petit pourcentage qui n'est pas établi.

Etant donné que la majorité des actions sur les annexes présentent des actions Jussie, il pourrait être possible de monter un dossier FEDER global qui apporterait un financement complémentaire.

Acquisition foncière

Il a été évoqué l'intérêt de l'acquisition des îles de Loire pour leur gestion et la mobilisation du sable.

En réponse, l'étude par rapport au volume de sable menée par le GIP montre des quantités plus faibles que ce que l'on attendait. De plus ce sable présente une granulométrie trop fine pour être bien remobilisé. Néanmoins un test sur l'île Macrière est toujours envisageable.

En complément, il faut prendre en compte que ces îles regroupent des surfaces conséquentes en forêt alluviale, habitat d'intérêt communautaire.

Conclusion sur l'ensemble des projets

Tous les projets présentés vont être développés au sein des groupes locaux de travail et feront l'objet de demandes de subventions dans le cadre de ce nouveau contrat. Concernant les annexes fluviales, les services de l'état sont systématiquement conviés aux réunions locales et/ou mis au courant des projets.